RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 04575
Numéro SIREN : 410 302 996
Nom ou dénomination : LA COMPAGNIE DES COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2022 sous le numéro de dépôt 1910

LA COMPAGNIE DES COMPTES

Société par actions simplifiée au capital de 46 500 euros

Siège social : 47, Rue de l'Université - 93160 NOISY LE GRAND

410 302 996 BOBIGNY

N° Siret : 410 302 996 00013

➢≺

BILAN (actif et passif)
ET ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LA PRESIDENTE
Béatrice DEVEAUX

cerfa N°15949*02
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS LA COMPAGNIE DES COMPTES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 47, Rue de l'Université 93160 NOISY LE GRAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 1 0 3 0 2 9 9 6 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 200	AG	6 200	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	418 017	AK		418 017
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	245 095	AU	207 563	37 532
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	12 236	BI		12 236
	TOTAL (II)	BJ	681 549	BK	213 763	467 786
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	346 118	BY	33 877	312 241
	Autres créances (3)	BZ	42 016	CA		42 016
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	366 049	CG		366 049
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 468	CI		13 468
	TOTAL (III)	CJ	767 651	CK	33 877	733 774
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 449 200	1A	247 640	1 201 560

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS LA COMPAGNIE DES COMPTES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 500)	DA	46 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	498 229
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 238
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	617 617
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	217 983
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	28 587
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	113 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 539
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	9 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 634
	TOTAL (IV)	EC	583 943
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 201 560

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	371 895
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS LA COMPAGNIE DES COMPTES

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020 dont le total est de 1 201 560.00 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 68 238.24 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 08/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les mesures gouvernementales prises durant l'année et l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur en mars 2020 ont des conséquences économiques et de gestion d'organisation auprès de nos clients et par conséquent sur notre entité sans toutefois avoir des effets immédiats significatifs sur les comptes de l'exercice et sans remettre en cause la continuité d'exploitation.

Des mesures de chômage partiel ont été mises en place durant la première période de confinement et un PGE de 200 K€ obtenu sur la période. Des mesures de télétravail sont mises en place et perdurent pour une partie des effectifs. Les aménagements de gestion de la crise au sein des bureaux a entraîné un surcoût de 4.9 Ke.

La loi PACTE du 23 mai 2019 a modifié les critères de nomination des commissaires aux comptes et entraîne des conséquences dans les conditions de renouvellement des mandats d'audit légal pour lesquelles nous intervenons en sous-traitance pour les sociétés du Groupe. Par ailleurs, la gestion de la crise sanitaire a reporté les dates d'arrêté des comptes et des assemblées d'approbation des comptes générant un décalage des travaux d'audit. Ces conséquences ont pour effet d'une diminution du chiffre d'affaires sur l'activité audit de près de 135 K€.

L'affectation du résultat au titre de l'exercice n-1 a donné lieu à une distribution de dividendes de 250 K€ auprès de la société mère LA COMPAGNIE ET ASSOCIES.

Un décret du 29/10/2020 a de nouveau prononcé un confinement sur l'ensemble du territoire national qui fait suite aux mesures préexistantes mises en place auparavant concernant la limitation de déplacement par un couvre-feu sur une partie des départements courant octobre du fait de l'état d'urgence sanitaire. Ces décrets constituent un évènement postérieur au 31 août 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 août 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux disposition du plan comptable général, sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entité constate que cette crise sanitaire est susceptible d'engendrer un impact significatif sur le long terme sur notre clientèle et de manière indirecte sur notre entité sans toutefois en mesurer l'impact immédiat et sans en remettre la continuité d'exploitation. Majoritairement nos clients bénéficient des mesures de soutien mises en place par le gouvernements et les régions, les caisses sociales et des différents plans de financement et de relance.

Des mesures internes de renforcement du protocole sanitaire sont mises en place et perdurent. L'organisation du télé travail est maintenu pour une partie des effectifs.
L'entreprise constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
- Matériel & Mobilier de bureau	3 à 8 ans
- Logiciel	1 an
- Matériel de transport	5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er Septembre 2016, la Société LA COMPAGNIE DES COMPTES a opté pour être rattachée au groupe d'intégration fiscale dont la Société mère est, depuis le 1er septembre 2016, la Société LA COMPAGNIE ET ASSOCIES.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt sur les bénéfices est comptabilisé par la société fille comme si elle n'avait pas été intégrée. A ce titre, la Société LA COMPAGNIE DES COMPTES a constaté un impôt sur les bénéfices d'un montant de 68 238 € pour l'exercice clos le 31 Août 2020.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Nous avons procédé à des tests de dépréciation concernant les éléments incorporels et notamment les valeurs de clientèle portées à l'actif. Il résulte des tests effectués que les valeurs de clientèle sont au moins égales à la valeur d'origine.

Les méthodes appliquées se sont appuyées sur la détermination de la valeur de marché des clientèles à partir des ratios généralement retenus.

La valeur des clientèles portée à l'actif provient de différents actes d'acquisition successifs. Leur durée d'utilisation est non limitée. Sur l'exercice, il a été fait application du règlement ANC 2015-06 relatif aux actifs incorporels.

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	424 217.38		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	167 765.17		
		Matériel de transport	29 774.76		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	45 976.13		1 579.00
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	243 516.06		1 579.00
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		12 236.41		
		TOTAL	12 236.41		
		TOTAL GENERAL	679 969.85		1 579.00

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			424 217.38	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			167 765.17	
		Matériel de transport			29 774.76	
		Mat. bureau, inform., mobilier			47 555.13	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			245 095.06	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				12 236.41	
		TOTAL			12 236.41	
		TOTAL GENERAL			681 548.85	

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	6 200.00			6 200.00
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	151 636.72	4 175.82		155 812.54
	Matériel de transport	5 806.08	5 954.95		11 761.03
	Mat. bureau et informatiq., mob.	35 813.80	4 175.31		39 989.11
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	193 256.60	14 306.08		207 562.68
	TOTAL GENERAL	**199 456.60**	**14 306.08**		**213 762.68**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		20 833.75	16 638.67		
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		12 236.41		12 236.41
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		40 652.30	40 652.30	
	Autres créances clients		305 465.70	305 465.70	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	19 770.41	19 770.41	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		18 709.00	18 709.00	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		3 536.70	3 536.70	
	Charges constatées d'avance		13 468.10	13 468.10	
	TOTAUX		**413 838.62**	**401 602.21**	**12 236.41**

Renvois (1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés	
		- Prêts accordés en cours d'exercice	
(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Les transactions conclues avec les entreprises liées constituent des transactions exclues de l'obligation d'information. En conséquence, aucune information n 'est fournie dans l'annexe.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	13 468.10
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**13 468.10**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	118 548.29
Autres créances	
Disponibilités	812.20
TOTAL	**119 360.49**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000.00	9.30
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	5 000.00	9.30

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	217 982.64	5 934.64	212 048.00	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		1 047.00	1 047.00		
Fournisseurs & comptes rattachés		113 560.28	113 560.28		
Personnel & comptes rattachés		34 191.50	34 191.50		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		38 727.18	38 727.18		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	62 191.69	62 191.69		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	2 428.56	2 428.56		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		27 539.59	27 539.59		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		9 640.36	9 640.36		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		76 634.00	76 634.00		
TOTAUX		**583 942.80**	**371 894.80**	**212 048.00**	

Renvois

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000.00
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	5 850.32
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	1 182.85

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	76 634.00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**76 634.00**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15.26
Emprunts et dettes financières divers	287.92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 338.98
Dettes fiscales et sociales	51 114.42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 504.00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**98 260.58**

LES EFFECTIFS

	31/08/2020	31/08/2019
Personnel salarié :	**11.38**	**7.64**
Ingénieurs et cadres	5.00	5.08
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	6.38	2.56
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

LA COMPAGNIE DES COMPTES

Société par actions simplifiée au capital de 46 500 euros
Siège social : 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND

410 302 996 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-cinq février,

A 11 heures 30,

Les associés de la société **LA COMPAGNIE DES COMPTES**, Société par actions simplifiée au capital de 46 500 euros divisé en 5 000 actions de 9,30 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 10 février 2020 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Béatrice DEVEAUX, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Jean-Pierre PONSART, Président de la société HORIZONS (SAS), est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 5 000 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum du quart des actions prévu par l'article 22 des statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable,
- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît à l'unanimité la validité des convocations.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2020 et quitus à la Présidente.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée et commente les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 écoulé ainsi que l'activité de la Société durant ledit exercice, et donne ensuite lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte. Un débat s'engage. La Présidente répond aux questions des associés et fournit toutes explications complémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé de la Présidente approuve les comptes dudit exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 août 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à Madame Béatrice DEVEAUX, Présidente, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 août 2020.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4° du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Béatrice DEVEAUX

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre PONSART

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 68 238,24 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Bénéfice de l'exercice écoulé 68 238,24 euros

Total = 68 238 ,24 euros

Affectation du résultat :

- La totalité au compte Autres réserves 68 238,24 euros
  Qui est ainsi porté de 498 228,96 euros à 566 467,20 euros

Total = 68 238,24 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes total	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
		ouvrant droit à l'abattement	n'ouvrant pas droit à l'abattement %	
31/08/2017	100 000 € soit 20,00€ par action	200 €	99 800 €	0
31/08/2018	150 000 € soit 30,00€ par action	300 €	149 700 €	0
31/08/2019	250 000 € soit 50,00€ par action	1 500 €	248 500 €	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions nouvelles régies par l'article L 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport dans tous ses termes, lequel mentionne l'absence d telles conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, sauf abstentions légales.

LA COMPAGNIE DES COMPTES

Société par actions simplifiée au capital de 46 500 euros
Siège social : 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND

410 302 996 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER 2021

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020
PROPOSEE PAR LA PRESIDENTE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 68 238,24 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Bénéfice de l'exercice écoulé — 68 238,24 euros

Total = 68 238,24 euros

Affectation du résultat :

- La totalité au compte Autres réserves — 68 238,24 euros
  Qui est ainsi porté de 498 228,96 euros à 566 467,20 euros

Total = 68 238,24 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes total	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
		ouvrant droit à l'abattement	n'ouvrant pas droit à l'abattement %	
31/08/2017	100 000 € soit 20,00€ par action	200 €	99 800 €	0
31/08/2018	150 000 € soit 30,00€ par action	300 €	149 700 €	0
31/08/2019	250 000 € soit 50,00€ par action	1 500 €	248 500 €	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LA PRESIDENTE
BEATRICE DEVEAUX

